



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 novembre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 72 a) de l'ordre du jour

**Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit de la mer**

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2022

[sans renvoi à une grande commission (A/77/L.6)]

- 77/5. Séances plénières que l'Assemblée générale consacrera, les 8 et 9 décembre 2022, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>1</sup> a été ouverte à la signature le 10 décembre 1982 à Montego Bay (Jamaïque),

*Rendant hommage* aux personnalités qui ont assumé des fonctions au sein du Bureau de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ou qui, de quelque autre manière, ont œuvré inlassablement en faveur de la conclusion de la Convention et de son adoption, le 30 avril 1982,

*Rappelant* sa résolution 76/72 du 9 décembre 2021, dans laquelle elle a décidé de consacrer deux journées de séances plénières de sa soixante-dix-septième session, les 8 et 9 décembre 2022, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention, en rendant un hommage particulier à M. Arvid Pardo, Ambassadeur de Malte, pour le rôle décisif qu'il a joué, et spécialement pour le discours visionnaire qu'il a prononcé devant elle le 1<sup>er</sup> novembre 1967 et qui devait conduire à l'adoption de la Convention, et invité les États Membres et les observateurs à se faire représenter au plus haut niveau possible,

*Tenant compte* de la recommandation du Bureau tendant à ce qu'elle adopte, pour les réunions commémoratives, un format qui comprenne des déclarations de sa

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1834, n° 31363.



présidence, du Secrétaire général, des présidences des cinq groupes régionaux et du représentant du pays hôte, recommandation qu'elle a approuvée à sa troisième séance plénière, le 16 septembre 2022<sup>2</sup>,

*Décide* d'adopter les dispositions exposées dans l'annexe à la présente résolution pour l'organisation des séances plénières qui se tiendront les 8 et 9 décembre 2022.

*27<sup>e</sup> séance plénière  
2 novembre 2022*

## **Annexe**

### **Dispositions relatives à l'organisation des séances plénières de l'Assemblée générale qui seront consacrées, les 8 et 9 décembre 2022, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

1. L'Assemblée générale tiendra quatre séances plénières, les 8 et 9 décembre, comme suit :
  - a) deux séances plénières, le 8 décembre 2022, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, consacrées à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
  - b) deux séances plénières, le 9 décembre 2022, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, consacrées à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer ».
2. La liste des orateurs pour la célébration du quarantième anniversaire sera la suivante :
  - a) le Président de l'Assemblée générale, Csaba Kőrösi ;
  - b) le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres ;
  - c) le Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, Tommy Koh ;
  - d) la Présidente de la trente-deuxième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vanessa Frazier, qui rendra un hommage particulier à la mémoire de M. Arvid Pardo, Ambassadeur de Malte ;
  - e) les présidents des cinq groupes régionaux ;
  - f) le représentant du pays hôte ;
  - g) la Présidente de la Cour internationale de Justice, la juge Joan Donoghue ;
  - h) le Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, Satyendra Prasad ;

<sup>2</sup> [A/77/250](#), par. 82.

i) le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins,  
Michael Lodge ;

j) le Président du Tribunal international du droit de la mer, le juge Albert  
Hoffmann ;

k) le Président de la Commission des limites du plateau continental, Adnan  
Al-Azri.

3. La durée des interventions qui seront faites dans le cadre de la célébration,  
y compris par les délégations, sera limitée à 10 minutes.

---